

DISCOURS DU Dr P. H. BEDARD A  
QUEBEC—Suite

Le produit de ces cotisations était destiné à donner des secours à ceux d'entre eux qui avaient été atteints par une adversité quelconque.

D'ailleurs la prévoyance était chez les Grecs élevée au rang d'une déesse et possédait de nombreux autels. En l'année 288 avant J.-C., les Phocéens avaient consacré dans le temple de Delphes une statue de bronze à la Minerve Prévoyante.

Des associations du même genre se retrouvent à Rome. Au IIe siècle, les chrétiens se forment en collèges, appelés *Fraternitas*, afin de pourvoir aux funérailles de leurs morts.

Si nous quittons la Grèce et Rome pour remonter vers le Nord, parmi les peuples taxés de barbares par les deux grandes civilisations, nous trouvons des associations presque semblables, dont certaines clauses imprègnent encore les sociétés de secours mutuels modernes.

*Entr'aides clauses.* Un serment solennel, prêté sur un cierge allumé, liait tous les associés et les obligeait à se défendre et à s'entraider comme des frères.

Paris, qui n'était alors que la petite ville de Lutèce possédait aussi ses collèges d'artisans; le plus fameux est celui des *bateliers de la Seine*.

Mais le développement de ces associations fut pendant quelques siècles enrayé en France, par suite d'invasions et de guerres continuelles. Elles reprirent naissance au XIe et XIIe siècles. Dans ce temps-là elles avaient leurs mystères, leur serment, leur secret. Par des enquêtes patientes, entreprises par des économistes, on découvrit que ces associations avaient de très curieuses analogies avec la franc-maçonnerie.

Elles furent attaquées d'une façon très violente aux XVe et XVIe siècles et faillirent sombrer avec la révolution française.

Un rapporteur du Budget en France, en 1904, avait donc raison de dire en parlant des sociétés de secours mutuels: "Nous nous trouvons en présence, non pas d'une création abstraite du législateur, mais d'une institution, née spontanément de l'état social, d'une institution produite par les circonstances et les besoins."

Cette institution spontanée défia la révolution, se reconstitua et ne cessa de venir en aide aux compagnons dans la peine.

En 1850, la France donna aux sociétés de secours mutuels leur existence légale et les autorisa à demander leur reconnaissance comme des associations d'utilité publique. Leurs buts, cependant, étaient limités en secours temporaires aux sociétaires malades, blessés, infirmes et aux frais funéraires.

En ce siècle de progrès et de transformations, l'Amérique ne pouvait rester indifférente à cette grande cause de la mutualité, aussi voyons-nous les sociétés de secours mutuels grandir et prospérer, pour atteindre enfin son plein degré de développement.

En effet, Messieurs, de nos jours, nous constatons avec plaisir que nos sociétés de secours mutuels, du moins le plus grand nombre, reposent sur des bases solides et nous offrent des garanties indiscutables. Et Messieurs, parmi les plus solides et les plus prospères, saluons avec orgueil nos sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises et catholiques.

Je vous ai esquissé à longs traits l'histoire des sociétés de secours mutuels. Je voulais vous démontrer que de tout temps les individus se sont groupés ensemble, et se sont unis dans un but de

protection. L'Union! Les peuples anciens et modernes l'ont toujours souhaitée. Ils sentaient que l'union était nécessaire pour leur bonheur et leur prospérité, en temps de guerre et de persécution, pour vaincre leurs ennemis; en temps de paix ils en avaient aussi un pressant besoin pour réparer leurs pertes, conséquence de toute guerre, mais surtout pour assurer le bonheur de la nation.

Messieurs, les individus comme les peuples ont droit au bonheur. Nous sommes constamment en quête de satisfaction, la recherchant, les uns dans les honneurs et les grandes actions, les autres sans bruit et sans apparat en aidant son frère et en le secourant dans la maladie et le malheur.

Au sein des sociétés de secours mutuels, le vrai mutualiste y trouve ce bonheur et cette satisfaction, car pour lui, il ne fait pas partie d'une société seulement pour son assurance, dans un but financier et économique, il s'enrôle dans une société pour y faire du bien, pour prêter son concours à des oeuvres plus nobles et plus durables. Imbu des principes de solidarité, il verra à visiter les malades, et à les consoler dans la maladie et la souffrance et lorsque la mort frappera un de ses frères il s'intéressera à ce que la veuve et les orphelins ne restent pas dans la misère. Il lui vendra aussi en aide si des circonstances imprévues jettent ce dernier sur le grand chemin de la pauvreté.

On dit et certes il y a un peu de vrai dans l'assertion, que le bonheur réside dans la satisfaction du devoir accompli. L'humanité, après des siècles et des siècles de recherches incessantes, n'a pas réussi à trouver le bonheur; chaque jour de sa longue vie, elle a dû reconnaître la vérité de la parole du poète:

"Ici-bas la douleur à la douleur s'enchaîne,

"Le jour succède au jour et la peine à la peine.

Il lui est arrivé de temps à autre de se laisser tromper par le faux brillant de quelques existences. Son illusion a toujours vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

Chaque fête doit finir, la seule perspective de cette fin est déjà un poison qui gâte le plaisir même. Eh bien, Messieurs, au sein des sociétés de secours mutuels, vous ne trouverez pas ce poison qui gâtera la satisfaction du devoir accompli.

Car la mutualité est là qui vous dit: *Je suis le bien.*

Grâce à elle, sans effort apparent, sans sacrifice coûteux, sans application constante, que de veuves et d'orphelins soustraits à l'indigence, que de malades, de vieillards, d'invalides arrachés à la misère; que d'énergies vivifiées, de courage relevé, d'espérances suscitées.

La mutualité voudrait bannir la souffrance de notre planète, elle n'y réussira pas sans doute, mais au moins elle pourra la diminuer, l'atténuer et la désarmer.

\* \* \*

Ainsi donc, Messieurs, un vrai mutualiste, et vous en êtes tous, je n'en doute pas, trouvera au sein des sociétés de secours mutuels, ce que tous les hommes ont vainement cherché: le bonheur et la satisfaction dû devoir accompli. Si j'envisage maintenant la mutualité au point de vue économique, je trouve qu'elle remplit un grand rôle et qu'elle est appelée à en rendre un plus grand encore quand elle sera plus connue et plus honorée. Elle fournit aux individus le moyen de se prémunir contre les revers de fortune, contre la misère, conséquence d'une mort prématurée.

Elle repose sur l'aphorisme, *l'union fait la force.* En effet, l'union, qui est la mère de la mutualité, en est aussi l'assurance; sans elle, pas d'assurance possible. L'enrôlement de milliers d'individus

sous une même bannière, présente une solidarité contre laquelle le hasard d'une épidémie ou l'occurrence d'une mortalité nombreuse viennent se briser. Il ne lui reste plus qu'à proportionner la cotisation des membres au risque qu'ils courent de devenir malades ou de mourir. A l'aide de statistiques, il est facile de fixer cette cotisation, et voilà une société mutuelle certaine de vivre tout en accomplissant un bien immense. Comme on le voit, l'union seule est le grand facteur qui opère ce tour de force économique. Il est comme le lit d'un grand fleuve alimenté par une multitude de petits ruisseaux. Isolés, ces petits ruisseaux n'ont aucune puissance; réunis, ils constituent un cours d'eau dont la force et l'énergie brisent tous les obstacles.

Il y a plus, la mutualité s'adapte aujourd'hui à tous les besoins; au père de famille obligé de subvenir aux besoins de ses jeunes enfants, elle offre à peu de frais, le moyen d'écartier de leurs préoccupations le danger d'une mort prématurée qui laisserait sans ressources des êtres aimés, à celui dont les années ont diminué les forces, la mutualité, par la rente viagère permet d'envisager, le sourire aux lèvres, la prolongation de son existence.

Sans exagération, on peut dire qu'aucune institution au monde ne présente des garanties supérieures à celle d'une société de secours mutuels, administrée par un bureau de direction, élu à date fixe par des délégués choisis eux-mêmes par les membres.

\* \* \*

Maintenant, Messieurs, si j'envisage la mutualité au point de vue sociale, je dis que c'est là que vous trouverez la solution pratique, pacifique et patriotique des grands problèmes qui troublent notre époque.

Dieu merci, au Canada, nous n'avons pas eu à souffrir de ce fléau; mais est-ce à dire que nous échapperons aux assauts de la vague socialiste qui envahit toutes les plages.

En Europe, cette vague a fait et fait encore de terribles ravages, que fait-on pour endiguer ce flot envahissant.

Les gouvernements ont bien nationalisé maints services et créé des retraites ouvrières, mais ils n'ont pu satisfaire par là l'appétit vorace des esprits ayant pour doctrine la distribution égale de tous les biens. Malgré cela, le socialisme désagrégeant monte toujours, il a des disciples, des apôtres même chez nous. Pourquoi? Parce que la classe ouvrière qui souffre et peine, veut se soustraire au poids de sa pauvreté. C'est logique, mais trop souvent, elle oublie que le remède à l'incertitude du lendemain n'est pas dans les législations teintées de socialisme, mais dans la mutualité chrétienne. Oui, Messieurs, voilà le refuge véritable de la classe populaire, avec elle, le principe d'affaire et la charité chrétienne se donnent la main. Les petites épargnes agglomérées des sociétaires produisent un capital dont le rendement suffit à payer des secours aux malades et à donner une indemnité aux veuves et aux orphelins. Grâce à l'infusion du sang nouveau, la société prospère, malgré le bien qu'elle accompli.

\* \* \*

Il serait, Messieurs, encore facile de vous montrer la mutualité en se plaçant au point de vue national et religieux. Je laisse cette tâche agréable à d'autres orateurs qui sauront, je n'en doute pas, vous en montrer tous les avantages.

Quant à moi, je crois vous en avoir suffisamment dit pour vous convaincre de la nécessité d'appartenir aux sociétés de secours mutuels et